

Il soigne ses bêtes avec des plantes, et elles s'en portent mieux !

14 janvier 2015 / [Flora Chauveau \(Reporterre\)](#)



Chaque année, de plus en plus d'éleveurs optent pour des soins doux aux animaux. La médecine vétérinaire à base de plantes permet en effet de prévenir les maladies et renforce la santé des troupeaux. Mais la législation n'est pas favorable aux techniques alternatives.

► *Châteaubriant (Loire-Atlantique), reportage*

Gildas Laurant sort de sa réserve des flacons et un bidon d'un liquide orangé, qu'il pose sur la table installée dans la cour de sa ferme. Ces récipients renferment des préparations à base de plantes, que le jeune agriculteur utilise pour soigner ses charolaises. Il a repris la ferme de son père il y a trois ans, une exploitation traditionnelle blottie dans le bocage, près de Châteaubriant.

Les flacons : une partie de la méthode

De l'huile essentielle de lavande en guise de vermifuge, de l'eucalyptus pour les problèmes respiratoires, du ravinsara pour booster un veau un peu faible. L'éleveur castelbriantais achète ses préparations au **Comptoir des plantes médicinales**, une boutique en ligne de compléments alimentaires à base de plantes, pour les animaux. L'entreprise conseille également les éleveurs dans l'utilisation de leurs produits.

Car la phytothérapie et l'aromathérapie – respectivement le traitement par les plantes et par les huiles essentielles – c'est toute une science. Gildas Laurant ne s'est pas lancé seul dans l'aventure. Il est allé de stage en stage pour apprendre la médecine vétérinaire alternative. En Loire-Atlantique, le **Gab** (Groupement d'agriculteurs biologiques) et le **Civam** (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) en organisent régulièrement.

Les flacons et les bidons de mélanges végétaux et d'huiles essentielles ne sont qu'une partie de la méthode. « 95 % du temps, j'apprends aux éleveurs à ne pas utiliser ces produits ni les médicaments ! », s'exclame Gilles Grosmond, vétérinaire et conseiller technique pour le Comptoir des plantes, qui anime régulièrement des formations destinées aux éleveurs. Tout se joue sur le renforcement du système immunitaire des animaux, afin qu'ils se protègent eux-mêmes des maladies.



- *Des compléments alimentaires utilisés par Gildas Laurant : lavandin, tea tree... -*

Ainsi, les vaches de Gildas peuvent aller et venir à leur guise entre les stabulations et le pré. « *Le but est d'éviter le confinement, explique-t-il, contre la prolifération de parasites ou de maladies.* » La porte des champs est ouverte y compris l'hiver et il n'est pas rare que des veaux naissent dans l'herbe humide et dans le froid. « *Ceux-là résistent mieux, en général !* »

Une méthode qui dérange

Mais la méthode ne plaît pas à tout le monde. « *On dérange* », souffle Jérôme Dubois, vétérinaire à Rougé (Loire-Atlantique). Dans son cabinet, il soigne les animaux avec des mélanges de sa propre fabrication, à base d'extrait de plantes fraîches.

Il faut dire que la législation qui entoure l'aromathérapie et la phytothérapie est assez complexe. Pour pouvoir les utiliser, les éleveurs faisaient passer les huiles essentielles pour des additifs alimentaires sensoriels de type aromatique, destinés à donner du goût aux rations des animaux. Dans les faits, bien sûr, leur utilisation était thérapeutique.

Mais en mars 2013, un [règlement de l'Union Européenne](#) retire du marché de l'alimentation animale plus de 250 huiles essentielles (dont l'huile essentielle de chardon, de curcuma,

d'aubépine, de pâquerette, etc.).

Quelques mois plus tard, en août 2013, l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) publie une note sur le statut juridique des médicaments. Elle y rappelle que les produits utilisés pour un usage thérapeutique sont considérés comme des médicaments vétérinaires. Or, pour être vendus, ils doivent être validés par une autorisation de mise sur le marché (AMM).

► *Voir la note de l'Anses :*



« Rien n'était nouveau, dans cette note, explique Sylvie Dartois, de l'Institut technique d'agriculture biologique (Itab). Mais le ton était menaçant et on a senti la crispation des éleveurs. »

L'autorisation de mise sur le marché coûte cher. *« Très peu de produits à base de plantes en ont une »*, dit Sylvie Dartois. Le vétérinaire peut tout de même prescrire des préparations à base de plante sans AMM, à condition d'attendre un certain nombre de jours avant de commercialiser le produit animal. Ce délai s'élève à sept jours pour la vente du lait et 28 jours pour la vente de la viande. En agriculture bio, les temps sont doublés : 14 jours pour le lait, 56 pour la viande.



- Gilles Grosmond, vétérinaire au Comptoir des plantes, également auteur du livre **Santé animale et solutions alternatives**, aux éditions France Agricole. -

De plus en plus d'adeptes

Pour Sylvie Dartois, le problème de cette lourde réglementation, c'est qu'elle limite considérablement la recherche. « *Il n'y a pas de transmission de savoirs. Comme c'est plus ou moins légal, ceux qui la pratiquent n'en parlent pas.* »

Pourtant, la médecine par les plantes gagne des adeptes, y compris chez les éleveurs dits conventionnels. « *Les antibiotiques sont chers* », explique Jérôme Dubois, le vétérinaire de Rougé.

Le succès de ces méthodes se transmet de bouche à oreille. « *Les clients sont curieux, ils veulent essayer, parce qu'ils ont vu que les animaux soignés par les plantes n'étaient plus les mêmes !* »

Lire aussi : [Des paysans bretons s'en sortent bien... en changeant l'agriculture](#)

Source et photos : Flora Chauveau pour *Reporterre*

- Emplacement : Accueil > Alternatives >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Il-soigne-ses-betes-avec-des>